**REPUBLIQUE FRANCAISE**

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

**Arrêté**
**portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture**

**Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°95-370 du 6 avril 1995 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 30 août 2007 instituant une commission administrative paritaire compétente pour le corps des adjoints techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 11 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture ;

Considérant le tirage au sort infructueux visant à compléter le grade des adjoints techniques et la désignation d'un représentant de l'administration en conséquence ;

**Arrête** :

**Article 1er**

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques de formation et de recherche est fixée ainsi qu'il suit :

**A - Représentants de l'administration**

**Représentants titulaires**

- Madame Laurence VENET-LOPEZ, adjointe du chef du service des ressources humaines, présidente ;
- Madame Laure BATALLA, cheffe du bureau de gestions des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Monsieur Marc GIRODO, IGAPS, référent du corps des ATFR ;
- Madame Anne-Cécile DESGEORGES, adjointe à la directrice des ressources humaines de l'ANSES ;

**Représentants suppléants**

- Madame Noémie LE QUELLENEC, sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Emmanuelle ILLAN, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Madame Magali RUFF, chargée d'études au bureau des établissements et des contrats ;
- Madame Fabienne DEJAGER-SPECQ, IGAPS, référente du corps des ATFR ;

**B - Représentants des organisations syndicales**

**Représentants titulaires**

*Adjoints techniques principaux de 1ère classe*
- Monsieur Pascal VANNIEUWENHUYZE (CGT)

*Adjoints techniques principaux de 2ème classe*
- Madame Rahma KAZI-TANI (FO)
- Madame Sarah BEDU (FSU)

*Adjoints techniques*
- Monsieur Thierry BAVENT

**Représentants suppléants**

*Adjoints techniques principaux de 1ère classe*
- Monsieur Eric BEERLI (CGT)

*Adjoints techniques principaux de 2ème classe*
- Madame Marinette LOUX (FO)
- Madame Orianne BOUCHARD (FSU)

*Adjoints techniques*
- Madame Valérie MENNECIER, adjoint administratif principal de 1ère classe

**Article 2**

L'arrêté du 24 janvier 2019 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques de formation et de recherche du 21 mai 2019 est abrogé.

**Article 3**

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, 23/09/2019,

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,
L'adjoint de la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération

Emmanuel BOUYER